

# CONVENTION-CADRE « Petites Villes de Demain »

Communauté de Communes de Charente Limousine

Communes de Confolens, Terres-de-Haute-Charente, Chasseneuil

**CHARENTE  
LIMOUSINE**



**CONFOLENS**  
Cité de Confluences



**TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE**

*Un envol, un territoire, un avenir*



**CHASSENEUIL**  
*sur Bonnieure*

**LE PRESENT DOCUMENT CONSTITUE LA CONVENTION-CADRE, AYANT VALEUR D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT), PASSEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONALE « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

**ENTRE :**

La Communauté de Communes de Charente Limousine, représentée par son président Benoît SAVY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx,

La commune de Confolens, représentée par son maire Jean-Noël DUPRE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx,

La commune de Terres-de-Haute-Charente, représentée par sa maire Sandrine PRECIGOUT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx,

La commune de Chasseneuil, représentée par son maire Fabrice POINT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx,

D'une part,

**ET**

L'État

Représenté par le préfet du département de la Charente xxx,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**EN PRESENCE DE :**

*Département...*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT.**

## Table des matières

Préambule .....	4
0.1 Le programme Petites Villes de Demain (PVD) et les objectifs de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).....	4
0.2 Contexte général de la Communauté de Communes dans son territoire .....	5
0.4 Zoom sur la commune de Confolens.....	6
0.5 Zoom sur la commune de Terres-de-Haute-Charente .....	11
0.6 Zoom sur la commune de Chasseneuil.....	14
Article 1 : Objet de la convention.....	18
Article 2 : Les ambitions du territoire et le CRTE .....	18
Article 3 : les orientations stratégiques .....	19
3.1 : Les axes stratégiques.....	19
3.2 : Périmètres ORT retenus .....	20
Article 4 : Plan d'actions .....	22
4.1 : Synthèse des fiches actions (fiches actions en annexe ) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2 : Projets en maturation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie .....	26
Article 6 : Engagements des partenaires.....	26
6.1 Dispositions générales concernant les financements .....	26
6.2 Les territoires signataires .....	26
6.3 L'Etat, les Etablissements et Opérateurs Publics .....	27
6.4 Engagement de la Région.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.5 Engagement du Département.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.6 Engagement des autres opérateurs publics.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	28
6.8 Maquette financière.....	28
Article 7 : Gouvernance du programme Petites villes de demain.....	28
Article 8 : Suivi et évaluation du programme.....	29
Article 9 : Résultats attendus du programme .....	29
Article 10 : Utilisation des logos.....	30
Article 11 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité .....	31
Article 12 : Evolution et mise à jour du programme .....	31
Article 13 : Résiliation du programme.....	31
Article 14 : Traitement des litiges .....	31

## 0.1 Le programme Petites Villes de Demain (PVD) et les objectifs de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Le programme national Petites Villes de Demain lancé par l'ANCT, vise à apporter aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens financiers et techniques de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Les communes de Confolens et Terres-de-Haute-Charente en lien avec Chasseneuil, font partie des 1600 communes retenues à l'échelle nationale au programme Petites Villes de Demain. La signature de la convention d'adhésion du 06/04/2021 avec l'Etat a acté l'engagement réciproque de chaque partie dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximum de 18 mois, le projet de territoire devra être formalisé et conduire à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La convention-cadre est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville principale et toute autre commune volontaire de l'EPCI. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales).

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-bourg : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation bâtementaire et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une dynamique sociale et durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur les thématiques qui construisent le projet de territoire.

Les communes lauréates, Confolens et Terres-de-Haute-Charente, la commune de Chasseneuil et la communauté de communes, avaient conjointement exprimé leur souhait de candidater à ce dispositif, avec pour objectifs initiaux de :

- Développer des services de la vie quotidienne pour tous liés à la cohésion sociale, dans les domaines de la santé, de la petite enfance, enfance jeunesse, des équipements sportifs et culturels et autres services ;
- Participer à l'attractivité du territoire via notamment la revitalisation des centres-bourgs ;
- Développer des actions en faveur de la transition écologique dans les domaines de l'énergie, des déplacements doux, associant la mise en sécurité des voiries, de la rénovation de l'habitat, de l'assainissement.

C'est donc dans ce cadre que les communes Confolens, Terres-de-Haute-Charente et Chasseneuil souhaitent élaborer et déployer un projet de revitalisation de territoire, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, visant à conforter leurs fonctions de centre-bourg, renforcer leur dynamisme socio-économique et améliorer le cadre de vie des habitants. Les trois communes devront se confronter aux enjeux liés à la baisse d'attractivité de leurs territoires, notamment en se penchant sur la question du bien-vieillir, les dynamiques de développement économique et commercial, la réhabilitation du parc ancien et la rénovation énergétique. Par ailleurs, comme l'ensemble des territoires, ces communes doivent s'adapter aux changements climatiques et environnementaux, et promouvoir un développement raisonné autour de cœurs urbains, veillant à limiter la consommation foncière et faciliter pour les habitants l'adoption de modes de vie plus sobres. Il s'agira donc de construire une vision partagée, stratégique et transversale du territoire, mettant en cohérence les



## 0.4 Zoom sur la commune de Confolens

### 0.4.1 Etat des lieux

#### *Démographie*

Depuis 1982, la population de Charente Limousine a diminué, en particulier dans la ville de Confolens et ses environs. Entre 2007 et 2017, la population de la région a baissé de 3 %, tandis que celle de l'aire urbaine de Confolens a chuté de 6 % et celle de la ville de Confolens elle-même de 8 %. Cette baisse plus marquée s'explique en partie par le phénomène de périurbanisation, qui pousse les ménages à s'installer dans les communes voisines plutôt qu'en ville. Cette tendance est particulièrement visible dans le centre-ville historique de Confolens.

Cette diminution de la population est due à un solde naturel négatif (-2,2 % à Confolens entre 2012 et 2017). Le territoire de Confolens est vieillissant, avec une proportion croissante de personnes âgées (de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus) et un nombre de ménages avec enfants en diminution (-64 ménages entre 2007 et 2017).

Cependant, le solde migratoire est positif. Entre 2012 et 2017, le taux de migration nette était de +1,8 % à Confolens, avec une légère augmentation de la proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans, ce qui suggère que des jeunes ménages sont en train de s'installer dans la ville. Ces tendances se reflètent dans la structure de la population, qui montre une prédominance de ménages composés de personnes seules et de familles monoparentales, souvent touchés par la précarité.

**La faible attractivité du territoire ne parvient ainsi pas à compenser la chute de natalité due à sa population vieillissante. La commune doit donc s'adapter au vieillissement de la population, tout en développant une offre résidentielle et servicielle attractive à destination des ménages jeunes et des familles.**

#### *Habitat*

Selon le dernier recensement, le nombre de résidences principales à Confolens a légèrement diminué, passant de 1284 logements à 1235. Cette diminution du nombre de résidences principales est une tendance préoccupante, reflétant l'évolution de la ville-centre. Parallèlement, on note une augmentation de 27 % des résidences secondaires sur la période 2007-2017.

Les données sur la vacance révèlent une progression de celle-ci (+ 17,2 % entre 2007 et 2017), en particulier dans le centre-ville de Confolens. En effet, le cœur historique de la ville abrite des logements anciens peu adaptés à la demande, qui sont laissés à l'abandon par leurs propriétaires qui ne veulent pas les réhabiliter, notamment en raison des coûts supplémentaires liés aux prescriptions de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Par conséquent, le centre-ville se paupérise, avec un turn-over important des occupants et un nombre élevé de logements potentiellement indignes, la présence d'îlots dégradés nécessitant des opérations coercitives de renouvellement urbain.

**La commune s'attachera donc sur ce volet Habitat à résorber la vacance par un accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs à la réhabilitation et l'adaptation de leurs logements, mobilisant outils incitatifs (OPAH) et coercitifs (ORI) de renouvellement urbain.**

1<sup>er</sup> bassin d'emploi de l'intercommunalité, Confolens compte 2155 emplois pour 2670 habitants. En 2021, la Société Confolentaise De Métallurgie – Socometa (fonderie de métaux légers) et Thromas Jean Paul SA (travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux) constituent les 2 plus gros employeurs privés de la commune, avec des effectifs moyens respectivement de 63 employés, et de 19 personnes.

Les établissements de la commune se concentrent sur les secteurs d'activité suivants :

- Activités immobilières : 97 des 393 établissements de la commune, soit 24,7%,
- Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles : 60 entreprises, soit 15,27%
- Activités des organisations associatives : 51 entreprises, soit 13% des organismes communaux.

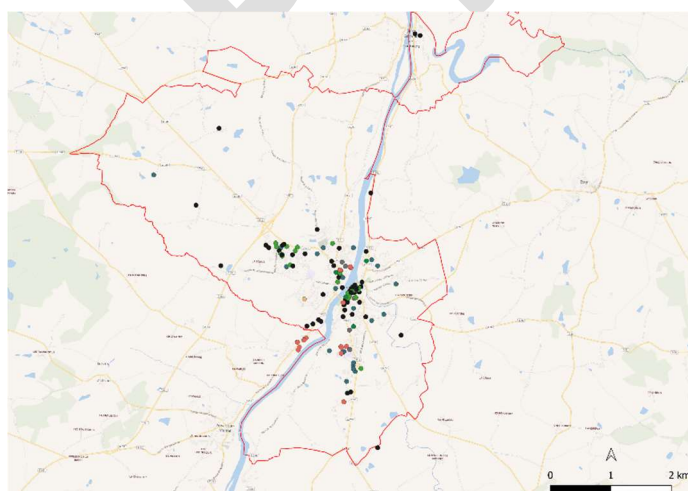
**Cette importance du secteur associatif constitue un atout pour la commune, qui veillera à sa préservation et son accompagnement par divers moyens.**

### Commerces

Son isolement relatif et l'absence de commune importante dans son voisinage proche, lui assurent une zone de chalandise étendue (estimée à 5412 personnes située à moins de 15 minutes en voiture), et l'implantation d'un nombre de commerces important (avec une densité de m<sup>2</sup> commerciaux par habitant 4 fois supérieure à la moyenne départementale).

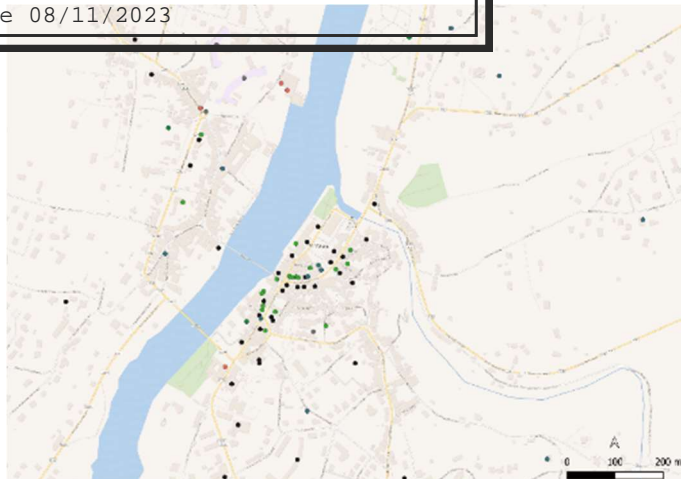
Dans le cœur de ville, les commerces sont principalement implantés dans les rues du Maquis Foch et Emile roux, l'axe traversant du centre-ville, et le tissu commercial présente une offre diversifiée et équilibrée, à destination de ses résidents à l'année. Une spécialisation sur l'artisanat d'art est encouragée par la commune via différents dispositifs d'aide comme des boutiques à l'essai ou une rue des arts. La place de la mairie accueille occasionnellement des animations, mais est majoritairement occupée par le stationnement, ce qui en fait un espace peu attrayant malgré son emplacement clé.

On observe une augmentation de la vacance commerciale en centre-ville (+ 33%), due majoritairement à l'état de ces locaux (96% sont en état médiocre). Notamment, la rive gauche comporte d'anciennes cellules commerciales qui sont soumises à une forte vacance structurelle et une dégradation du bâti. Cette rive a un potentiel de développement pour des activités touristiques de type café, hôtellerie et restauration, au regard de son patrimoine historique d'exception.



La commune compte 3 polarités commerciales, comprenant son centre-ville, la zone industrielle La Croix Saint Georges et la zone d'activité autour de LIDL. Si la 1<sup>ère</sup> ne semble pas concurrencer le centre-ville du fait d'une complémentarité de son offre commerciale, la 2<sup>ème</sup> accueille de plus en plus d'établissements de proximité, bénéficiant de l'implantation de services et d'une facilité d'accès (routes et stationnements).





On peut voir apparaître la polarité commerciale majeure de la ville de Confolens avec un centre-ville qui concentre la majorité des commerces et services.

**La commune devra donc veiller à la maîtrise de la fuite de ses commerces de centre-ville, en proposant une offre commerciale de proximité valorisée par des aménagements qualitatifs, et accompagnant les commerçants dans la rénovation de leurs locaux.**

#### *Equipements et services*

**Confolens, en tant que sous-préfecture, constitue, pour le vaste territoire rural qui l'entoure, un rôle de pôle administratif, de services (notamment de services de santé et d'éducation) et de commerces.** Son aire d'influence s'étend au-delà des limites départementales sur l'ouest de la Haute-Vienne et le sud de la Vienne.

La commune dispose d'un pôle santé de premier ordre avec un centre hospitalier (construit en 2015), 2 EPHAD (Pré de l'Etang et Maison des Sources), une maison de santé pluridisciplinaire regroupant médecins généralistes et spécialistes, et la Maison départementale des solidarités.

Elle abrite également les équipements scolaires suivants :

- Une antenne des services départementaux de l'Education Nationale
- Un Centre d'Information et d'Orientation
- Le lycée Emile Roux qui accueille 480 lycéens et étudiants de la seconde au BTS avec un internat
- Le collège Noël Noël accueille 330 élèves
- Une école élémentaire Pierre et Marie Curie et deux écoles maternelles (Chantefleur et Clairefontaine)
- L'institut médico éducatif Andrée Delivertoux dépendant de l'ADAPEI Charente. C'est un lieu de scolarisation qui accueille 54 élèves en situation d'handicap âgés de 3 à 20 ans.

L'antenne de l'Inspection de l'Education Nationale et le Centre d'Information et d'Orientation, actuellement hébergés dans des locaux vétustes et inadaptés à leurs besoins, seront relocalisés au sein de l'ancien tribunal de la ville.

Un pôle sécurité avec :

- Une compagnie de gendarmerie (l'une des trois en Charente, avec celles d'Angoulême et de Cognac). Disposant d'une brigade territoriale et d'une brigade de recherches dont le secteur d'intervention s'étend sur 43 % du département
- Une compagnie de sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Un pôle administration locale avec :



• Des permanences de la chambre de commerce et d'industrie

- Des permanences de la chambre des Métiers de l'Artisanat
- Une antenne de la chambre d'agriculture
- Une maison de l'emploi et de l'entreprise
- La Poste et son centre de tri
- Le siège de la Communauté de Communes
- Un centre socio-culturel
- Une maison des Services au public
- Le Centre communal d'action sociale

La ville possède aussi un lieu destiné à la diffusion de spectacle vivant, la Ferme Saint-Michel, une médiathèque et un cinéma Le Capitole.

D'autres **projets d'équipements et de services** sont en réflexion comme la **création d'un pôle éducation, la création d'un espace de co-working** pour partager leurs expériences, éviter l'isolement et se créer un nouveau réseau professionnel afin de développer leur activité ainsi que **l'aménagement d'une salle de réunion** pour proposer des séminaires adaptés aux petits groupes.

#### *Tourisme et culture*

La ville de Confolens se trouve au sein d'un territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire (périmètre de l'ancienne intercommunalité du Confolentais), et est elle-même labellisée *Petite cité de caractère*. Elle se situe à la confluence (dont elle tire le nom) de la Vienne et du Goire. Confolens est connue pour son festival, mais aussi en tant que destination touristique marquée d'histoire et de culture.

La ville est dotée d'un patrimoine remarquable comprenant des maisons à colombages situées dans les rues Pinaguet, des Portes d'Ansac, du Soleil, ainsi que les églises romanes Saint-Maxime et Saint-Barthélemy, la chapelle de la Commanderie, la maison du duc d'Epernon, plusieurs manoirs datant de différentes époques et des ponts médiévaux. Le donjon du XIIème siècle est le seul vestige qui reste de l'ancien château.

**La préservation et valorisation de ce patrimoine historique constitue un axe de développement pour la commune, qui pourra travailler à renforcer l'attractivité de son centre-ville, via l'aménagement d'espaces publics qualitatifs et de parcours touristiques. L'Office de Tourisme intercommunal constitue à ce titre un partenaire privilégié de la revitalisation de la commune.**

#### *Mobilité*

Habitants d'un territoire rural, les confolentais se déplacent majoritairement en voiture : 75% des actifs résidant dans la commune se déplacent en voiture, une donnée supérieure à la moyenne française de 70%. En effet, seuls 20% des actifs résidant dans la commune travaillent dans celle-ci, les 80% restant travaillent en dehors de la commune.

Les habitants privilégient en deuxième mode de transport la marche à pied. Les transports en commun sont peu empruntés, malgré une utilisation en légère hausse. A ce jour, la ville de Confolens dispose d'une offre en transport limitée : elle ne possède pas de gare, les plus proche étant celles d'Angoulême, de Limoges ou encore de Poitiers. Deux lignes de bus passent par la commune, la LR24 desservant La Rochefoucauld et Angoulême, et la L245 qui relie Confolens à Luchapt.

Pour ce qui est de l'offre de stationnement, la ville de Confolens possède de nombreux parkings à moins de 5 mins du centre-ville, ainsi que des bornes de recharges électrique et parking à vélo.

**Dans le cadre de ses futurs aménagements d'espaces publics et de voirie, la ville de Confolens pourra travailler à la mise en place d'itinéraires doux reliant les principaux pôles de la commune, afin de favoriser les déplacements piétons et cyclables, et voir la pratique de l'autosolisme diminuer.**

#### 0.4.2 Enjeux

<p><b>ATOUPS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville-centre de l'intercommunalité : pôle administratif et de services, notamment santé et scolaire</li> <li>• Le nombre et la diversité des commerces</li> <li>• Un tissu associatif dynamique</li> <li>• Un potentiel touristique notable (Confolens petite cité de caractère).</li> <li>• Une politique culturelle et événementielle de qualité</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclin démographique et vieillissement de la population</li> <li>• Paupérisation et augmentation de la vacance en centre-bourg</li> <li>• Linéaire marchand diffus et clairsemé : des friches commerciales visibles, et de nombreuses vitrines vieillissantes et peu attractives.</li> <li>• Un marché non-sédentaire peu développé.</li> <li>• Une réflexion à engager sur le stationnement place de la mairie et son potentiel de développement</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bassin potentiel d'attractivité important, et une recherche par les consommateurs de pôles commerciaux plus petits, plus humains, avec une ambiance conviviale</li> <li>• Aménagement d'itinéraires doux</li> <li>• Une association des commerçants dynamique</li> <li>• Parcours touristiques : pédestres et cyclables</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pérennisation des cellules vacantes et une perte d'attractivité de la rue du Maquis Foch</li> <li>• Développement des zones commerciales de périphérie</li> </ul>

### 0.5.1 Etat des lieux

La commune de Terres de Haute Charente résulte de la fusion des anciennes communes de Genouillac, Mazières, La Péruse, Roumazières-Loubert et Suris.

#### Démographie

La population de Terres-de-Haute-Charente est stable depuis 2013, comprenant environ 3990 habitants. Sa structure de population a peu évolué entre 2013 et 2019 : la part des 15 à 29 ans augmente de 12,7% à 13,5% ; les 30-44 ans diminuent de 15,9% à 14,8% ; les 60-74 ans observent une légère hausse de 19,5% à 20,6%. La part des ménages familiaux est par ailleurs en légère baisse depuis 2013, la commune accueillant de plus en plus de ménages de personnes seules (+3%).

Ces faibles tendances esquissent une dynamique de vieillissement de la population, avec un solde naturel négatif de -0,8% entre 2013 et 2019, qui s'accompagne de davantage de foyers de personnes isolées. **La commune devra donc anticiper ces changements, et veiller au développement de l'offre résidentielle et servicielle à destination des seniors.**

#### Habitat

Le taux de vacance des logements dans la commune est en constante évolution depuis les années 2000. Entre 2013 et 2019, la commune a vu son parc de logements vacants passer de 258 à 287, soit une évolution de 11,24%. A 12,38% en 2019, ce taux de vacance excède la moyenne française de 8,4%, traduisant un parc immobilier de qualité déclinante et inadapté à la demande.

**La commune s'attachera donc à rechercher une meilleure adéquation entre l'offre actuelle et la demande de logements, via notamment l'amélioration des conditions d'habitabilité des logements.**

#### Développement économique

Terres-de-Haute-Charente comptait en 2019 1545 emplois, ce qui, en comparaison des 1462 habitants, illustre un indice de concentration de l'emploi relativement important pour une commune rurale.

**L'économie du territoire est marquée historiquement par l'industrie et l'agriculture, avec l'implantation encore aujourd'hui des tuileries Terreal et Monier**, employant respectivement plus de 250 et 100 salariés. Le salaire moyen en Terres-de-Haute-Charente est de 1988 € net par mois contre 2448 € net par mois pour la France. Par ailleurs, 65% des salariés sont employés par des entreprises de moins de 50 personnes, qui constituent 97,2% de l'écosystème local et sont en progression, avec 20 nouvelles créations d'entreprises individuelles en 2021.

**La dynamique économique semble néanmoins en perte de vitesse**, le nombre d'emplois sur le territoire ayant baissé de 12,61% entre 2013 et 2019, passant de 1768 à 1545, avec un recul notamment du nombre d'ouvriers au profit du nombre d'employés.

En parallèle de cette précarisation de l'emploi, on observe une concentration de difficultés socio-économiques au sein de la population de la commune : le revenu médian y est faible (12,5 à 17,7k€ /an), et 20 ménages sur 100 y vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018. Le taux de chômage des habitants, malgré un léger recul depuis 2013, est de 9,9%, supérieur à la moyenne départementale de Charente, à 7,8% en 2019.

#### Commerces

Le tissu commercial de la commune,

essentiellement implanté autour de la rue Nationale N141, bénéficie d'une zone de chalandise de 5410 personnes (habitants situés à moins de 10 minutes de voiture), et des flux drainés par cet axe routier structurant. **Le projet de contournement de cette RN 141 amène cependant la commune à questionner l'aménagement et la cohérence de sa polarité, afin de proposer un nouveau modèle d'attractivité pour les habitants de son bassin de vie. Elle lance ainsi un marché public pour la définition d'un plan de ville sur le cœur de bourg.**

La commune dispose de 4 boulangeries, une boucherie, 2 stations-services, 3 banques, 1 poste, 10 coiffeurs, 1 vétérinaire et 13 restaurants, ainsi que deux supermarchés/hypermarchés à proximité immédiate du secteur commerçant qui offrent par ailleurs aux habitants une alternative alimentaire à bas coût. Il existe également un marché couvert.

L'offre commerciale semble cependant en-deçà de son potentiel marchand, au regard de la chalandise du territoire (*étude shop-in*). Elle pourrait également gagner en diversification, présentant de faibles ratios de commerces d'équipement de la personne (5%), et des commerces de type Hygiène-Santé-Beauté (16%), en comparaison des moyennes nationales de respectivement 11% et 22% pour des communes de cette envergure. Certains acteurs du territoire souhaiteraient par ailleurs voir l'offre complétée par des commerces spécifiques (multisport).

L'occupation des locaux du centre-ville et des zones « périphériques » de l'Intermarché et Super U montre un taux de vacance de 30%, largement supérieur à la moyenne française à 10%. Cette vacance s'explique par l'état de vétusté des locaux, 94% des locaux vacants étant dans un état médiocre, ce qui constitue un frein à la reprise. A l'inverse, 90% des locaux occupés sont dans un bon ou très bon état ; 75% d'entre eux sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, et il existe de nombreuses possibilités de stationnements en proximité de la zone commerciale, notamment sur les abords de la RN141.

### *Equipements*

La commune abrite une maison de santé, avec 11 médecins généralistes et spécialistes, 1 dentiste et 1 pharmacie.

En termes d'équipements scolaires, il y a 2 maternelles, 2 primaires et 1 collège ; le lycée le plus proche se trouve à Chasseneuil-sur-Bonnieure.

La commune dispose également plusieurs équipements sportifs : des terrains de grand jeu comme le rugby ou le foot, et plusieurs boulodromes. Elle dispose de salles de fêtes, et d'un club house qu'il est possible de louer.

### *Mobilité*

80% des actifs résidant dans la commune travaillent en dehors de celle-ci. Les habitants de Terres-de-Haute-Charente se déplacent ainsi majoritairement en voiture (88% des actifs résidant dans la commune, en comparaison de 70% en moyenne en France).

Les transports en commun sont peu empruntés, malgré une utilisation en légère hausse. En effet, l'offre de transports en communs reste limitée, composée essentiellement de deux lignes de bus (ligne 24 ou R18) opérées par la Région. Le Centre Social Culturel et Sportif de Haute-Charente met à disposition un minibus avec chauffeur pour accompagner les habitants lors de leurs déplacements (rendez-vous médicaux, courses, ...) les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00.

En 2017 seulement 1,78 % des déplacements se faisait à vélo contre environ 3 % en France. Le centre-ville ne dispose pas d'aménagements cyclables. **Dans le cadre de ses futurs aménagements d'espaces publics et de voirie, la ville de Terres-de-Haute-Charente pourra travailler à la mise en place**

### d'itinéraires doux reliant les principaux pôles de la commune, afin de favoriser les déplacements piétons et cyclables, et voir la pratique de l'autosolisme diminuer.

On peut noter cependant l'offre départementale de la Charente de boucles cyclables balisées, qui s'adressent à tous publics. Terres-de-Haute-Charente en compte deux (boucle 46 et boucle 47), chacune avec 3 niveaux de difficultés (circuit famille, découverte et exploration qui sont l'équivalent de facile intermédiaire et difficile). Cette offre s'adresse davantage aux touristes et résidents en quête de loisirs verts.

#### Tourisme

Le développement d'une partie de la commune est essentiellement lié au moteur économique de **l'industrie tuilière**. La commune demeure l'un des principaux sites de production de matériaux en terre cuite sur le sol français, notamment du fait de la présence d'une ressource géologique exceptionnellement importante et disponible, l'argile. De ce patrimoine industriel découlent des éléments architecturaux notables, qui façonnent l'identité du territoire. Parmi les patrimoines emblématiques, on peut citer les « mureuses » ainsi que les cités ouvrières qui rythment les paysages des bourgs et des hameaux anciens. Quelques Eglises comme l'église St Jean-Baptiste de Loubert ou encore l'église St Martial de Chantrezac jalonnent le territoire ainsi que quelques châteaux comme le château de Chambe ou de Peyras.

La voie ferrée de Roumazières-Loubert à Confolens, longtemps laissée à l'abandon sous une abondante végétation, propose aujourd'hui une activité touristique de vélorail. Un train touristique propose des balades commentées pour découvrir les paysages vallonnés de Charente Limousine.

<p><b>ATOUTS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une économie industrielle qui s'appuie sur des entreprises historiquement implantées</li> <li>• La présence de la Nationale avec un très fort potentiel de captation, et une concentration des emplois et services assurant un flux de personnes se rendant sur place</li> <li>• Une offre en commerces existants relativement complète</li> <li>• Des infrastructures existantes à intérêt : halle couverte et marché couvert</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Léger vieillissement de la population</li> <li>• Une forte vacance dans certains secteurs favorisant le sentiment de déprise</li> <li>• Un manque de stratégie sur les parcours marchands</li> <li>• Des aménagements urbains non qualitatifs et non propices à la déambulation, couplés aux nuisances sonores et visuelles liées au trafic routier et poids lourds</li> <li>• Une population au revenu médian inférieur aux moyennes départementales et régionales, avec une capacité d'achat moindre</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déviation de la Nationale et le projet urbain qui en découlera (aménagements qualitatifs d'espaces publics et itinéraires doux)</li> <li>• Une municipalité engageante et volontaire, participant activement à la revitalisation notamment commerciale (portage des murs)</li> <li>• Un bon niveau de maturité numérique</li> <li>• Développement touristique, autour du patrimoine industriel</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une désindustrialisation du territoire, illustrée aujourd'hui par la baisse du nombre d'emplois</li> <li>• Une pérennisation des cellules vacantes et une perte d'attractivité des rues, et un manque de repreneurs de commerces</li> <li>• La perte des flux engendrée par la déviation</li> <li>• Une concurrence importante des zones commerciales en périphérie (Super U / Intermarché)</li> </ul>

### 0.6.1 Etat des lieux

#### Démographie

La population de Chasseneuil-sur-Bonnieure est en hausse depuis 2008, augmentant de 2932 habitants à 3083 en 2019. Cette tendance positive se stabilise progressivement, passant de 3,75% entre 2008 et 2013 à 1,34% entre 2013 et 2019. La hausse de la population s'explique notamment par un solde migratoire de +0,7%, compensant un solde naturel négatif de -0,5%.

On observe par ailleurs au sein de la structure de population une légère diminution de la part des 15 à 29 ans et des 45 à 59 ans, parallèle à une hausse des personnes âgées de plus de 60 ans.

**La commune de Chasseneuil est donc elle aussi sujette à un vieillissement de sa population, qui n'est néanmoins pas corrélé à un déclin démographique. Cela dénote donc d'une certaine attractivité auprès des publics seniors, ce qui constitue une opportunité pour le développement de la commune.**

#### Habitat

Le taux de vacance résidentielle de la commune était de 9,8% en 2019, ce qui représente 181 logements vacants, part supérieure à la moyenne française de 8,4%. Cette vacance est en légère baisse depuis 2013, alors à 10,8%.

Le parc de logements de la commune est composé à près de 86% de maisons, ainsi qu'une majorité de grands logements, avec 75% dotés de plus de 4 pièces. En parallèle, 40% des ménages sont composés de personnes seules. **La commune pourra donc travailler à une meilleure adéquation de son parc résidentiel à la population existante, valorisant de plus petits logements ou l'implantation de foyers familiaux.**

#### Emploi et économie

Le nombre d'emplois dans la zone est relativement stable depuis 2008, avoisinant les 1400 postes. 75% de ces emplois relèvent du secteur tertiaire, avec les commerces, transports et autres services concentrant 38% d'entre eux, et les services publics (l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale) en représentant 35%.

En 2019, le salaire moyen de Chasseneuil-sur-Bonnieure est de 1846 € net par mois contre une moyenne française à 2448 € net par mois.

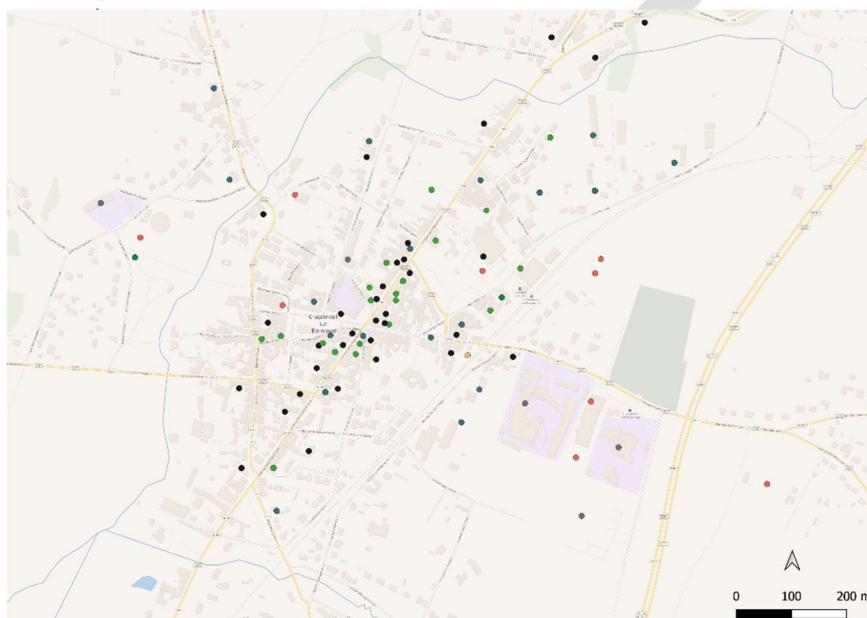
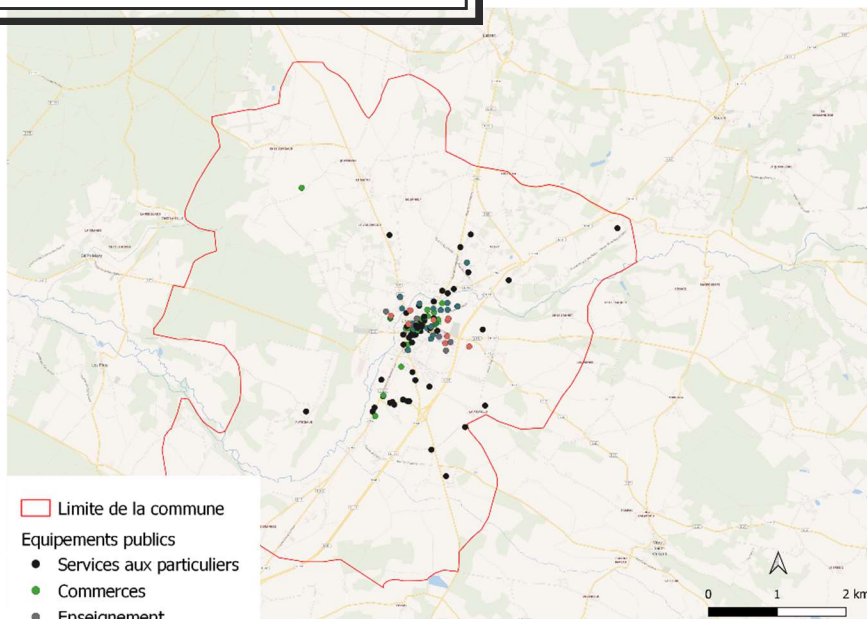
Le taux des actifs de plus de 15 ans résidant dans la commune et y ayant leur emploi est en baisse depuis 2008 passant de 45,1% à 42,8% en 2013 à 37,6% en 2019.

Le nombre d'établissements au 31 décembre 2020 était de 283, tendance en hausse avec la création de 34 entreprises en 2020 et 20 en 2021.

#### Commerces et services

La commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure possède 3 supermarchés, 4 boulangeries, 2 boulangeries, 2 stations-services, 5 banques, 1 poste, 5 coiffeurs, 2 vétérinaires, et 10 restaurants.





On peut voir apparaître une polarité commerciale autour de la ville de Chasseneuil-sur-Bonnieure avec un centre-ville qui rassemble la presque totalité des commerces de la commune.

Son isolement relatif et l'absence de commune importante dans son voisinage proche, lui assurent une zone de chalandise étendue (estimée à 6772 personnes située à moins de 10 minutes en voiture).

### Mobilité

Les habitants de la Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure se déplacent majoritairement en voiture, 83% des actifs habitant la commune se rendant à leur travail en voiture, en comparaison d'une moyenne française de 70%. Les transports en

commun sont peu empruntés, malgré une utilisation en légère hausse. En effet, l'offre de transports en communs reste limitée, composée essentiellement de deux lignes de bus (ligne 24 ou R18) et d'un service de transport à la demande à réserver la veille du départ.

La ville de Chasseneuil-sur-Bonnieure ne dispose pas de piste cyclable en son centre-bourg mais est traversée par des circuits cyclables mis en place en Charente pour la découverte de la région. **La commune pourra travailler au renforcement de son offre d'itinéraires cyclables, pour inciter ses habitants, nombreux à travailler sur la commune, à se déplacer plus frugalement.**

L'offre de stationnement de la ville se matérialise notamment à travers ses 3 principaux parkings : le parking du Lidl, celui de l'Intermarché et le parking de la place du champ de Mars.

### Equipements

La commune héberge par ailleurs 3 médecins, 3 dentistes et 2 pharmacies.

En termes d'équipements scolaires, on trouve 1 maternelle, 1 élémentaire, 1 collège, 1 lycée professionnel dans les domaines de la beauté et du bien-être, de l'industrie, de la relation clients, de l'aide à la personne et 1 Centre de Formation des Apprentis dans le domaine du bâtiment.

Chasseneuil-sur-Bonnieure abrite plusieurs équipements sportifs et culturels : un cinéma, un gymnase, une salle de combat, un terrain de sport extérieur, un court de tennis, un boulodrome et une piscine, seul équipement de natation accessible toute l'année sur la communauté de communes.

### Tourisme et culture

Chasseneuil-sur-Bonnieure possède un patrimoine historique modeste mais attrayant. On peut y trouver son Mémorial de la résistance construit dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la maison de la résistance René Michaud, situé dans le même bâtiment qu'un point d'information touristique ainsi que des lavoirs aux quatre coins de la commune, vestiges de son passé. Certains bâtiments historiques sont devenus des propriétés privées comme le Logis, proche de l'église, qui a appartenu à La Rochefoucauld, ou encore le château de Chasseneuil, le haras et le Temple presbytère qui a aujourd'hui perdu son fronton.

La commune est également le théâtre de nombreuses animations, portées par le tissu associatif local. L'évènement Rue en fête propose fête foraine, déballage des commerçants, vide grenier et pique-nique, avec des spectacles tels que les défilés de chars, groupes folkloriques ou autres spectacles de rue. De même, Les Nuits des bandas rassemblent des animations de rue, et autres défilés dans la ville de Chasseneuil-sur-Bonnieure. Le Salon de la Plume et de la Lettre rassemble des auteurs de littérature diverses : romans du terroir, romans policiers, historiques, documentaires, jeunesse, mangas... il est complété d'expositions de timbres de l'association Timbres Passion.

**De telles animations, au sein d'un patrimoine historique préservé, sont vecteurs d'attractivité tant résidentielle que touristique pour la commune, et contribuent à fédérer le tissu associatif et les habitants.**

### 0.6.2 Enjeux

<b>ATOUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance démographique et attractivité</li> <li>• Vacance modérée</li> <li>• Centralité marquée</li> <li>• Nombre conséquent de commerces et services, dont parcours scolaire complet</li> <li>• Dynamique événementielle et tissu associatif</li> </ul>	<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieillesse de la population et augmentation de la part de personnes vivant seules</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre important d'actifs travaillant sur la commune</li> <li>• Dynamique entrepreneuriale</li> <li>• Développement d'itinéraires cyclables</li> </ul>	<b>MENACES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc de grands logements inadapté à la taille des ménages</li> </ul>

**AR Prefecture**

016-200054049-20230908-2023\_13105E13-DE

Reçu le 09/11/2023

Publié le 08/11/2023

• Patrimoine historique

PROJET

Les communes de Confolens et Terres-de-Haute-Charente ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes d'une convention d'adhésion en date du 06/04/2021 associant également la commune de Chasseneuil et les 5 centralités secondaires de Charente Limousine (Champagne-Mouton, Chabanais, Montemboeuf, Saint-Claud et Brigueuil). Elle a été signée avec l'ensemble des partenaires publics impliqués. Celle-ci doit aboutir à la signature d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire sous 18 mois.

La présente convention a pour objet de formaliser le plan d'action Petites Villes de Demain, en présentant les stratégies de redynamisation des trois centralités lauréates. Elle précise les modalités de mise en œuvre et les effets de l'ORT menée à l'échelle de l'EPCI conjointement avec les communes de Confolens, Terres-de-Haute-Charente et Chasseneuil.

Dans un souci de cohérence et de compréhension globale, elle vise également à contextualiser les objectifs poursuivis en s'appuyant sur des éléments de diagnostics, en précisant l'articulation du projet PVD avec son projet de territoire et son CRTE, ses axes stratégiques et en présentant les actions en cours d'élaboration.

Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

L'ORT suppose d'agir en complémentarité dans les domaines de l'architecture et l'aménagement du territoire, l'habitat, la culture et le patrimoine, les équipements, la santé, l'économie et le commerce, les mobilités, etc. Dans le cadre de ces grands axes, la présente convention est complétée de fiches actions synthétiques ayant pour objectif de rendre les projets opérationnels.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

## Article 2 : Les ambitions du territoire et le CRTE

### ➔ Synthèse du projet de territoire et CRTE

Le projet de territoire de la collectivité est principalement axé sur le maintien voire la reconquête de populations dans un territoire accueillant.

Pour ce faire, nous axons nos efforts sur 3 orientations principales :

#### - La reconquête de la population agricole

La déprise de population sur le territoire depuis les années 70 est principalement liée aux mutations du monde agricole. Le souhait de la collectivité est de favoriser des installations, qui permette de promouvoir la qualité et les circuits-courts sur de plus petites surfaces, pour maintenir la densité d'habitants.

#### - Le développement d'une stratégie autour de l'économie grise

La Charente Limousine, de part ses caractéristiques telles que qualité patrimoniale et du cadre de vie, associées à la qualité de ses services, est un territoire attractif pour cette population cible, issue principalement des zones urbaines.

#### - Le développement d'une politique d'accueil à destination des télétravailleurs

Depuis la fin de la crise sanitaire, nous constatons un engouement certain pour le monde rural. Par la mise en œuvre de notre politique habitat et par des expérimentations, la Charente Limousine souhaite renforcer son offre, avec l'appui du CRTE.

Les 5 axes présentés ci-dessous viennent décliner ces orientations.

### **1. Garantir et développer l'accès aux services et aux soins**

Création de maisons de santé et de pôles d'appui médicaux

### **2. Revitaliser les bourgs centre, points d'appui du maillage territorial de la Charente Limousine**

Mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat

Soutien aux commerces locaux

Opérations de revitalisation rurale

Aménagement des espaces publics

### **3. Développer l'attractivité du territoire**

Renforcer les dispositifs d'aides économiques

Améliorer l'attractivité des zones d'activité

Renforcer les productions locales (marque locale, centre abattage)

Installation des nouveaux agriculteurs

Développer l'offre touristique du territoire (sécurisation Château St Germain)

Adapter les villages de vacances du territoire à la demande (Le Cruzeau, Brillac, Manot)

Développer la promotion touristique du territoire (communication numérique, ...)

Extension du Pays d'Art et d'Histoire

Opération petit patrimoine

### **4. Faciliter les mobilités locales et l'accessibilité au territoire**

Mise en place d'une plateforme de co-voiturage à l'échelle de Charente Limousine

Favoriser les déplacements doux sur le territoire (aider à l'acquisition de vélo électrique, création de cheminements doux...)

Favoriser l'itinérance des services sur le territoire

### **5. Garantir la transition écologique et énergétique**

Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux

Soutenir la politique GEMAPI mise en œuvre à l'échelle de la Charente Limousine

Dresser un état des lieux des lieux pour anticiper le transfert de compétence des lieux

Favoriser la production d'énergie durable sur le territoire : PV en autoconsommation sur les bâtiments

Lutte contre la précarité énergétique (bois pour tous, Rénovation énergétique de l'habitat (PIG, SPPEH, ...)

Développer une recyclerie sur le territoire

Conforter la trame verte et bleue en accompagnement la plantation d'arbres et de haies.

## [Article 3 : les orientations stratégiques](#)

### 3.1 : Les axes stratégiques

AXE 1 : Requalifier un parc de logement facilitant la relance démographique du territoire

AXE 2 : Faire du patrimoine un vecteur d'attractivité et de notoriété pour le territoire

AXE 3 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

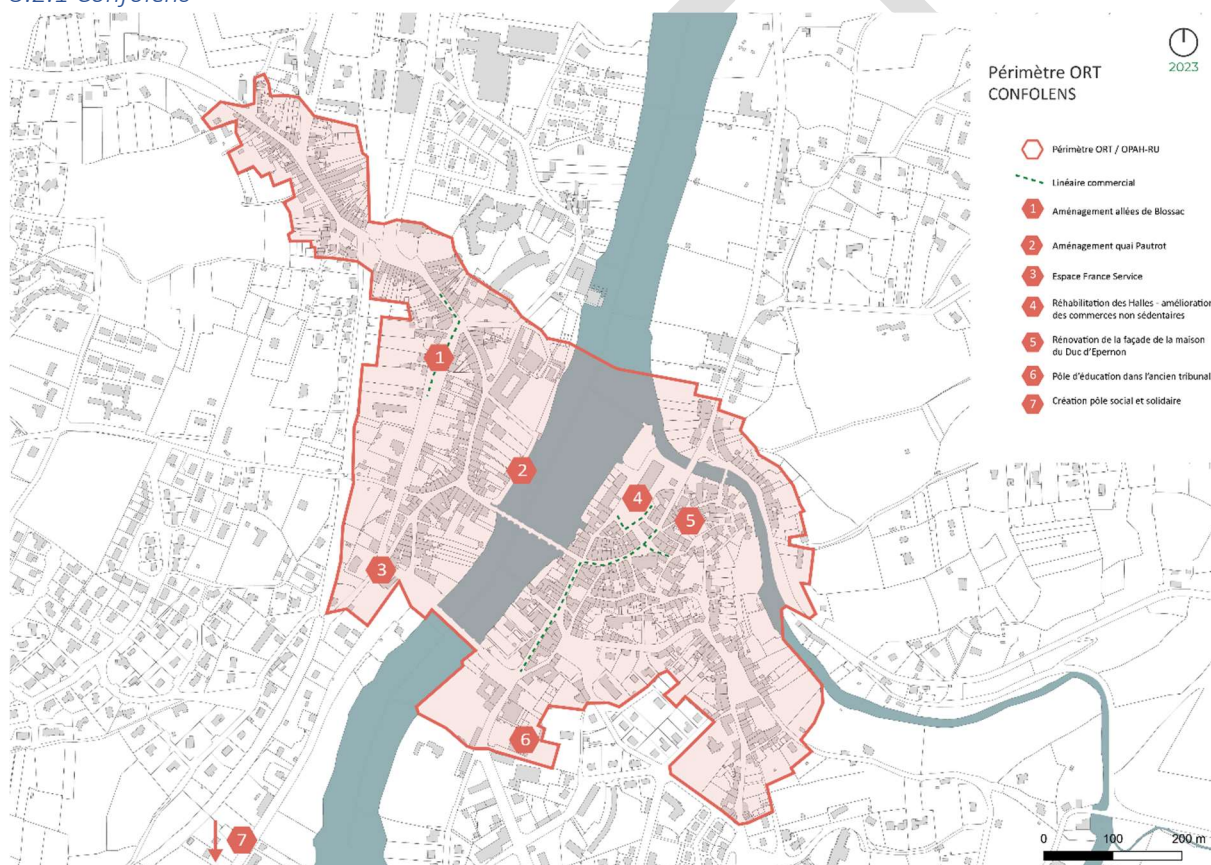
AXE 4 : Optimiser l'accès des populations aux services (proximité, diversité, accompagnement)

AXE 5 : Amplifier les pratiques de mobilité active favorable à l'amélioration du cadre de vie

AXE 6 : Aménager des espaces publics plus agréables et conviviaux

### 3.2 : Périmètres ORT retenus

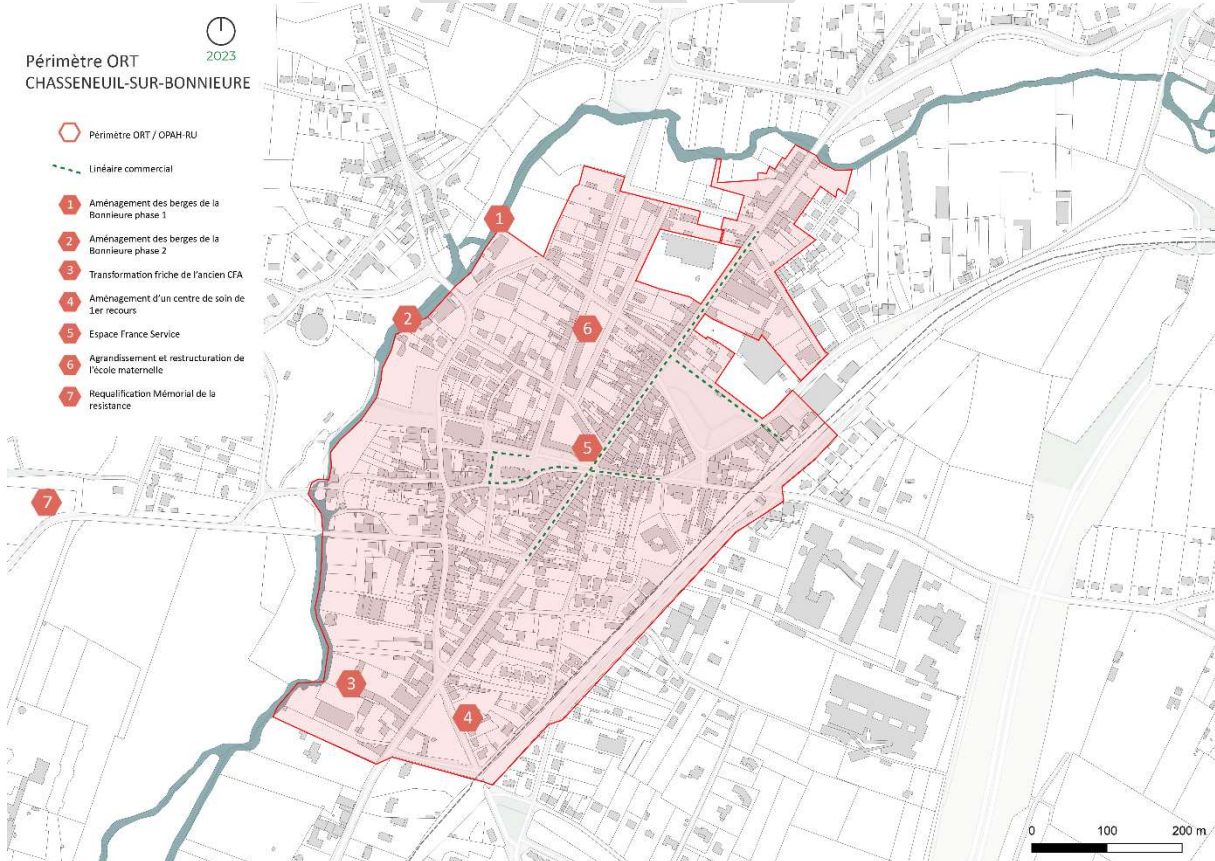
#### 3.2.1 Confolens







### 3.2.3 Chasseneuil-sur-Bonnieure



## Article 4 : Plan d'actions

Thématique	Axes stratégiques	Orientation secondaire	Territoire	Intitulé de l'action
Habitat	1. Requalifier un parc de logement facilitant la relance démographique du territoire	1.1 Lutter contre l'habitat indigne ou dégradé	CHARENTE LIMOUSINE	Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale
			CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Opération de résorption de l'habitat insalubre pour les ilots dégradés (volet RU de l'OPAH)
		1.2 Adapter les logements au profil de la population (maintien à domicile des personnes âgées)	CHARENTE LIMOUSINE	OPAH-RU dans les 3 centralités
		1.3 Promouvoir la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique	CHARENTE LIMOUSINE	Animation du dispositif France Rénov' par les conseillers énergie du CAUE 16 (SPPEH)
		1.4 Renforcer l'offre de logements locatifs dans les centralités	CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	OPAH-RU dans les 3 centralités
			CHASSENEUIL	Création de logements locatifs dans le cadre de la transformation de la friche de l'ancien CFA
Tourisme - culture - patrimoine	2. Faire du patrimoine un vecteur d'attractivité et de notoriété pour le territoire	2.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique	CONFOLENS	Redéfinition du SPR Confolens (périmètre et plan de sauvegarde)
			CONFOLENS	Rénovation de la maison du Duc d'Epéron
			CONFOLENS	Signalétique patrimoniale, création de parcours
			CHASSENEUIL	Réhabilitation du Mémorial de la Résistance, nécropole nationale
			CHASSENEUIL	Création d'un parcours historique (budget participatif) et d'un chemin de la Mémoire
			CHASSENEUIL	Maison de la Résistance René Michaud

			CHASSENEUIL	Création d'un pôle culturel autour des arts du cirque et agrandissement de la médiathèque dans le cadre de la transformation de la friche de l'ancien CFA
			TDHC	Maison du patrimoine accueillant Argila
			CHARENTE LIMOUSINE	Extension du PAH aux communes du sud du territoire
		2.2 Accentuer l'animation des cœurs de ville pour consolider leur notoriété	CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Des animations en cœur de ville au fil des saisons
			CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Des événements culturels et sportifs facteur d'attractivité
		2.3 Valoriser les réalisations par l'obtention de labels	CONFOLENS	Politique de labellisation
TDHC	Label village étape			
Commerce	3. Favoriser un développement économique et commercial équilibré	3.1 Favoriser la pratique commerçante en cœur de ville	CONFOLENS	Accompagnement des pratiques commerciales en cœur de ville
				Opération rue des Arts
				Acquisitions d'immeubles avec vitrines commerciales par la commune
				Aide au ravalement des vitrines commerciales des linéaires stratégiques
			TDHC	Galerie des arts : mise à disposition de cellule commerciale à des artisans d'art
				Soutien à la dynamique commerciale (rencontres des commerçants, animation du marché du dimanche matin...)
		CHASSENEUIL	Dynamisation de l'association des commerçants	
			Sonorisation du Cœur de Ville	
CHASSENEUIL	Soutien à la dynamique commerciale (rencontres des commerçants, animation du marché du samedi matin et mercredi matin)			
	3.2 Renforcer l'offre de commerce non sédentaire de qualité	CONFOLENS	Réhabilitation des halles	
Services aux populations	4. Optimiser l'accès des populations aux services (proximité,	4.1 Rétablir une meilleure proximité et accessibilité aux services publics	CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Création d'Espaces France service

	<b>diversité, accompagnement)</b>	4.2 Améliorer les infrastructures nécessaires aux services éducatifs	CONFOLENS	Création d'un pôle Education Formation	
			TDHC	Restructuration cuisine centrale	
			CHASSENEUIL	Requalification de l'école maternelle pour accueillir nouvelles classes	
		4.3 Maintenir la qualité des infrastructures indispensable au maintien des services		TDHC	Création d'une Maison des services pour les associations et les entreprises
				CONFOLENS	Création d'un pôle social et solidaire
				TDHC	Ravalement de la gendarmerie
		4.4 Diversifier les offres de services de santé		TDHC	Animation du dispositif "Sport sur ordonnance"
				CHASSENEUIL	Maison Sport Santé communale
				CHASSENEUIL	Création d'un centre de soins non programmés
<b>Mobilité</b>	<b>5. Amplifier les pratiques de mobilité active favorable à l'amélioration du cadre de vie</b>	5.1 Encourager l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Identification d'itinéraires privilégiés et des points noirs à aménager (en lien avec les itinéraires cyclotouristiques)	
			CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Identification des zones de stationnement à équiper	
			CONFOLENS TDHC CHASSENEUIL	Expérimentation d'une location-test de vélos préalable à une acquisition personnelle et déploiement d'une offre de location de vélos/VAE	
			CCCL	Installation de services pour les cyclistes / cyclotouristes	
			CCCL	Sensibilisation des habitants à la pratique du vélo (enfants-jeunes et adultes)	
			CONFOLENS	Système de tickets-taxi	
		5.2 Proposer une offre de transport à la demande pour les publics vulnérables	TDHC	Navettes organisées	
			CHASSENEUIL	Navettes jours de marchés/foire, tickets-taxi	
			5.3 Valoriser la pratique co-voiturage	CCCL	Déploiement d'un réseau d'aire de co-voiturage sur l'ensemble de la CCCL
		CCCL		Communication dédiée à la valorisation des pratiques de co-voiturage et des mesures d'accompagnement existantes	
		CCCL		Réflexion sur le déploiement d'une plateforme de co-voiturage locale incluant un volet solidaire	
		<b>Cadre de vie</b>	<b>6. Aménager des espaces publics plus</b>	6.1 Développer le végétal en cœur de ville	CONFOLENS
TDHC	Atlas de la Biodiversité Communale et plan d'entretien				

	<b>agréables et conviviaux</b>		CHASSENEUIL	Aménagement des berges de la Bonnieure pour pique-nique, rencontres, pauses déjeuner
		6.2 Améliorer les espaces publics	TDHC	Etude stratégique sur le réaménagement de la 141 après ouverture de la déviation
			CHASSENEUIL	Aménagement de l'espace Bonnieure (halle, jeux pour enfants ...)
			CONFOLENS	Réaménagement des Allées de Blossac
			CONFOLENS	Réaménagement du Quai Pautrot
			CONFOLENS	Déploiement de mobilier urbain qualitatif et marqueur de l'identité territoriale

PROJET



Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2 Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Confolens, Terres-de-Haute-Charente et Chasseneuil assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat.



Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont ils sont respectivement maîtres d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les Etablissements et Opérateurs Publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle est adressée chaque année en février au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe.

#### Article 7 : Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

### Article 8 : Suivi et évaluation du programme

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

### Article 9 : Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Axes	Orientations	Indicateurs de résultat
1	1.1 Lutter contre l'habitat indigne ou dégradé	Parc privé potentiellement indigne
	1.2 Adapter les logements au profil de la population (maintien à domicile des personnes âgées)	nombre de passoires énergétiques
	1.3 Promouvoir la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique	nombre de logement vacants remis sur le marché
	1.4 Renforcer l'offre de logements locatifs dans les centralités	nombre de logements conventionnés travaux de rénovation énergétique engagés aides publiques versées
2	2.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique	Extension du label Pays d'Art et d'Histoire
	2.2 Accentuer l'animation des cœurs de ville pour consolider leur notoriété	Renforcer les animations en centre bourg
	2.3 Valoriser les réalisations par l'obtention de labels	
3	3.1 Favoriser la pratique commerçante en cœur de ville	nombres de locaux commerciaux vacants Nombre de stationnements dédiés à l'activité commerciale
	3.2 Renforcer l'offre de commerce non sédentaire de qualité	Surface de commerces réhabilités création de commerce de proximité

	4.1 Rétablir une meilleure proximité et accessibilité aux services publics	Nombre et diversité de lieux et services en centre-bourg
	4.2 Améliorer les infrastructures nécessaires aux services éducatifs	Création/disparition de lieux et services en centre-bourg
4	4.3 Maintenir la qualité des infrastructures indispensable au maintien des services	Nombre et fréquentations des équipements éducatifs
	4.4 Diversifier les offres de services de santé	
	5.1 Encourager l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	Création de voies vertes
	5.2 Proposer une offre de transport à la demande pour les publics vulnérables	Création d'espace de co-voiturage
5	5.3 Valoriser la pratique co-voiturage	Alternatives à la voiture individuelle accessible depuis le bourg : type, fréquence...
		Ménages en précarité énergétique mobilité
	6.1 Développer le végétal en cœur de ville	Rue végétalisée, espaces verts
6	6.2 Améliorer les espaces publics	Linéaire de voirie accessible

## Article 10 : Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Affichant les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

### Article 11 : Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

### Article 12 : Evolution et mise à jour du programme

La CC Charente Limousine considère la présente ORT comme la version "socle" d'un document vivant qui évolue en fonction : de l'avancée des projets portés par les fiches-action, des besoins d'adaptation de ces projets, d'évolutions contextuelles portant notamment sur les coûts et le cadre législatif, ainsi que de l'émergence de nouvelles orientations ou actions nécessaires au développement du territoire.

Aussi, le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de suivi. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de suivi de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

### Article 13 : Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de suivi, il peut être mis fin à la présente convention.

Si initiée par la CC, xxx

Si initiée par une Commune, xxx

### Article 14 : Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

**AR Prefecture**

016-200054049-20230908-2023\_13105E13-DE

Reçu le 09/09/2023

Publié le 08/09/2023

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du Tribunal administratif de Rennes.

PROJET